

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 19 décembre 2016****CP2016_12_22
id. 2980**

L'an deux mille seize le dix neuf décembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), Mme NEGRE (pouvoir à Mme LE CORRE)

Absent(s) :

M. DESCAZEAUX, Mme SARDEING-RODRIGUEZ

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19 (Délibération du 2 avril 2015)

Siège vacant : 1

Quorum : 10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**FONDS D'INTERVENTION CULTUREL ET
ACTIONS ÉDUCATIVES ET CULTURELLES EN MILIEU
SCOLAIRE**

Lors du vote de la Décision Modificative de 2016, l'Assemblée Départementale a procédé à des ajustements budgétaires permettant de répondre aux demandes de subventions de certaines associations et acteurs culturels.

Ces ajustements ont consisté en :

- une inscription supplémentaire de 11 000 € sur l'enveloppe du Fonds d'Intervention Culturel (FIC) portant l'enveloppe totale à 144 000 €,
- une inscription supplémentaire de 1 900 € sur l'enveloppe consacrée aux Actions Éducatives et Culturelles en Milieu Scolaire (AECS) portant l'enveloppe totale à 7 900 €.

Dans le cadre du Fonds d'Intervention Culturel, sont instruites les demandes d'aides relatives à l'organisation de manifestations exceptionnelles de portée locale et qui présentent un caractère culturel, touristique et de promotion du département.

L'enveloppe consacrée aux Actions Éducatives et Culturelles en Milieu Scolaire permet de soutenir les initiatives d'éducation artistique et culturelle au profit des élèves des établissements d'enseignement.

Est présenté en annexe le tableau récapitulatif des aides ayant reçu un avis favorable de la commission Culture et Patrimoine réunie le 16 novembre 2016.

Monsieur le Président précise que les dépenses afférentes seront prélevées :

- **Pour le FIC**, sur les crédits inscrits à l'article 67451, sous fonction 311 du Budget Départemental, dont la situation serait la suivante :

A – Enveloppe FIC 2016	144 000 €
B – Engagement à la Commission Permanente de juillet 2016...	132 955 €
C – Engagement à la présente commission.....	10 758 €
D – Reliquat	287 €.

- **Pour les actions éducatives et culturelles en milieu scolaire**, sur les crédits inscrits à l'article 65744, sous fonction 311 du Budget Départemental, dont la situation serait la suivante :

A – Enveloppe AECS 2016	7 900 €
B – Engagement à la Commission Permanente de juin 2016.....	4 965 €
C – Engagement à la présente commission.....	2 935 €
D – Reliquat	0 €.

Monsieur le Président demande de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis de la commission Culture et Patrimoine réunie le 16 novembre 2016,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la répartition ci-annexée des subventions départementales accordées, au titre du Fonds d'Intervention Culturel (FIC) et des Actions Éducatives et Culturelles en Milieu Scolaire (AECS) pour un montant global de 13 693 € et ventilé comme suit :
 - FIC : 10 758 €
 - AECS : 2 935 €
- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits aux articles 67451, sous-fonction 311 (FIC) et 65744, sous-fonction 311 (AECS) du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC